



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, LE 10 DÉCEMBRE.

#### ARRIVÉE DU DUC DE NEMOURS AU HAVRE.

On nous communique, dit le *Journal du Havre* du 9 décembre, l'article suivant sur le voyage et l'arrivée du duc de Nemours dans notre port :

S. A. R. Mgr. le duc de Nemours est arrivé hier, vers les sept heures et demie du soir, inopinément au Havre, sur le bateau à vapeur le *Phare*, de la marine royale. Le prince, après avoir été de Gibraltar à Tanger, cotoyait le Portugal pour rentrer en France par le Havre, lorsqu'à peu près devant Lisbonne, le 30 novembre, le temps étant mauvais et le prince se promenant sur le pont du bâtiment, un fort coup de roulis fit perdre pied, et S. A. R. est tombée sur le bras gauche et se l'est cassé à peu près dans l'articulation.

Le prince avait à bord son chirurgien, M. Baudens, qui lui a sur le champ porté secours, aidé du chirurgien du bâtiment, et comme rien ne compliquait cette blessure, tout porte à croire qu'elle n'aura pas de suite fâcheuse. Le prince était hier dans le 10<sup>e</sup> jour depuis son malheureux accident, souffrait peu et se portait du reste à merveille. Des personnes qui ont eu l'honneur de voir S. A. R. assurent que, malgré les fatigues d'une pénible campagne et d'une non moins pénible traversée, le prince paraissait fort bien portant.

Après son accident le prince a relâché à la Corogne, il s'est remis en route; mais à l'ouverture de la Manche un coup de vent a forcé le *Phare* à relâcher à Falmouth et à y demeurer deux jours et demi. Parti hier de ce port, le *Phare* est entré un peu après la pleine mer au Havre, où l'on s'est, sur le champ, occupé d'assurer son départ pour Rouen.

La compagnie des bateaux à vapeur s'est empressée de mettre à la disposition de Mgr le duc de Nemours le bateau le *Courrier*, toute la nuit les préparatifs du départ ont eu lieu. S. A. R. a quitté le *Phare* à six heures et demie du matin, et le *Courrier* est immédiatement parti pour Rouen.

— La reine, M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Aumale sont partis hier soir pour aller au devant de M. le duc de Nemours.

Voici quelques détails sur la réception du duc de Nemours à Gibraltar, extrait du *Gibraltar Chronicle* du 24 novembre :

Hier matin, à la pointe du jour, une salve des batteries des forts et des vaisseaux de la rade, annonça la présence de S. A. R. le duc de Nemours, arrivé la veille à bord du navire à vapeur français le *Phare*. A huit heures, S. A. R. débarqua au môle neuve, au bruit d'une nouvelle salve des batteries, et fut reçu par S. Exc. le gouverneur. Les troupes de la garnison, composées des 33<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup>, 68<sup>e</sup>, 81<sup>e</sup>, 82<sup>e</sup> régiments, et de l'artillerie royale, avaient été rangées en colonnes serrées et formaient la haie sur le passage du jeune prince. Elles exécutèrent diverses marches et évolutions sous le commandement de S. Exc. sir A. Woodford.

A l'issue de la revue, S. A. R. exprima sa haute satisfaction de ce que l'occasion lui était offerte de passer en revue des troupes si remarquables par leur discipline et leur belle tenue. S. A. R. s'est ensuite rendue, accompagnée du colonel Boyer, son aide de camp, du comte de Chabannes, du capitaine du *Phare*, M. Sariat, et du docteur Bontens, au couvent, où un déjeuner froid et une collation lui ont été offerts. Après quoi,

S. A. R., accompagnée des officiers commandant l'artillerie royale et des officiers du génie, est allé visiter les galeries et les diverses parties du rocher.

Le prince est ensuite monté dans la voiture du gouverneur et est allé avec lady Woodford faire une promenade hors la ville, du côté des lignes espagnoles. De retour de cette excursion, S. A. R. est revenue à bord du *Phare* qui la conduira à Rigged-Staff, où un grand dîner, auquel avaient été invités tous les commandants de divers régiments, a été servi à sept heures dans la salle du couvent. Pendant le dîner, la musique du 46<sup>e</sup> exécuta des morceaux d'harmonie qui méritèrent l'approbation du prince. Le soir, lady Woodford avait invité les dames les plus considérables de la ville à assister à un bal superbe quelle offrit à S. A. R. qui s'en retourna à bord du *Phare* à onze heures, et paraissait enchantée de la réception distinguée qui lui a été faite. Nous apprenons que l'intention du duc de Nemours est de rentrer en France par le Havre.

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, 5 décembre 1837.

Espartero annonce de Pampelune du 3, que la reconnaissance faite le 1<sup>er</sup>, sur la ligne de Zubiri lui a démontré l'impossibilité de la rétablir pendant l'hiver. La communication avec la France sera maintenue par la division Ulibarri et des postes dans les vallées d'Abescoa et de Salazar.

— Voici ce qu'on lit dans la *Sentinelles des Pyrénées* du 7 :

On écrit des frontières de la Navarre, le 3 décembre :

Le général Espartero a envoyé un parlementaire au général Garcia, dans le but de conclure une sorte de traité entre les deux partis, traité qui aurait pour but de permettre l'entrée des villes fortes à toutes les personnes qui voudront y aller vendre des comestibles.

Il est question de permettre également le passage de diverses lignes à tous les ariérés ou négociants. Le général Espartero demande en même temps un échange général de tous les prisonniers qui se trouvent dans les trois provinces et dans la Navarre. Les deux partis sont aujourd'hui en pourparlers à ce sujet.

On lit dans le même journal les détails suivants sur le mouvement que les troupes d'Espartero avaient commencé sur la ligne de Zubiri.

Le 1<sup>er</sup>, deux colonnes de troupes de la reine firent un mouvement, la première d'Uroz, et la deuxième de Huarte et Villaba; elles se réunirent à Zubiri et à Larrosaona, qu'elles occupèrent sans obstacles. On croit aussitôt qu'elles allaient fortifier ces points; mais le même jour, elles retournèrent sur leurs pas sans pousser jusqu'à Valcarlos; quelques compagnies de carlistes, embusquées dans les montagnes voisines, firent quelques décharges sur ces colonnes.

M. Aguirre, commandant de Valcarlos, avec la garde nationale et les 840 chapelgorris arrivés d'Iron, fit une reconnaissance sur les montagnes 2, et marchant à la rencontre d'Espartero, il s'avança jusqu'au col d'Ibaneta. M. Aguirre, sachant que deux compagnies de carlistes se trouvaient à Roncevaux, fonda immédiatement sur ce village, mais l'ennemi s'était déjà retiré à Burguete, et il n'y eut avec les

compagnies qui battaient en retraite qu'un engagement de peu d'importance.

— La *Gazette de Madrid*, du 3 décembre, contient le décret suivant :

- Isabelle II, par la grâce de Dieu, etc.;
- Les Cortès ont décrété ce qui suit :
- En attendant que les cortès prennent une décision sur la proposition du gouvernement relativement à la consolidation de la dette liquidée et reconnue jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> mai 1836, le trésor recevra en paiement du premier huitième du prix des biens nationaux vendus, les effets de la dette sans intérêt, les valeurs non consolidées et la dette négociable du 5 p. c. en papier, pour la valeur des types fixés dans ladite proposition, savoir : la première, à 50 p. c., la seconde, à 66 p. c., et la troisième, à 68 p. c.
- Mandons et ordonnons, etc.

— MOI, LA REINE RÉGENTE.

1<sup>er</sup> décembre 1837.

A. D. A. M. de Seixas.  
— Un courrier extraordinaire d'Espagne arrivé ce soir, annonce, comme un bruit très accrédité, que les carlistes ont proclamé l'infant Sébastien roi de Navarre.

#### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 11 DÉCEMBRE.

Nous apprenons que depuis plusieurs jours le ministre de la justice a ordonné des poursuites en calomnie du chef de la publication de la brochure intitulée *Turpitudes du ministère de la guerre*.

L'instruction est commencée; le juge instructeur accompagné d'un substitut du procureur du roi s'est rendu hier matin dans l'atelier de l'imprimeur à l'effet de faire des perquisitions pour découvrir l'auteur de cette brochure.

— M. De Jaegher a déposé hier son rapport sur l'affaire du service de santé.

— MM. Constantin Rodenbach et Donny, membres de la chambre des représentants, viennent d'être nommés, par S. M. la reine de Portugal, chevaliers de l'ordre royal de la Conception de Notre Dame de Villaviosa, pour services rendus aux émigrés portugais en 1829 et 1830.

— Avant-hier dimanche une vive altercation est survenue au théâtre de la Monnaie entre le rédacteur du *Belge* et celui des *Euménides*. Par suite de cette explication, une rencontre devait avoir lieu hier; les deux adversaires se sont rendus sur le terrain avec leurs témoins; mais il paraît que la gendarmerie est survenue et qu'elle a empêché le combat.

— Le gouvernement a souscrit pour dix-huit exemplaires de la magnifique galerie des artistes contemporains que nous avons annoncée dernièrement et que publie M. Dewasme-Pléttinck. Cette collection est destinée, nous semble-t-il, à obtenir un succès européen. Déjà on annonce comme devant paraître sous peu de jours la seconde livraison, contenant les portraits de plusieurs de nos artistes belges, tels que Dejonghe, D'Kryzer, Simonis, etc. Le talent de M. Charles Baugniet semble grandir à chaque nouvelle production, il est devenu évidemment l'un de nos premiers dessinateurs.

cherchait l'occasion de lui faire un mauvais parti, attendu qu'il lui attribuait, à tort ou à raison, l'affaire qu'il venait de recevoir. Le bourgeois St. Antoine était déjà dans un commencement d'agitation, et l'on n'y demandait pas mieux que de trouver quelque aristocrate à assommer, pour tuer le temps. Or, Huguenin pensa que jamais occasion plus favorable ne se présenterait pour se venger de son ennemi. A peine donc l'a-t-il aperçu, qu'il le signale comme un émissaire de Lafayette, qui venait là pour débâcher des patriotes. Le compte du malheureux procureur fut bientôt réglé; on tomba dessus à coup de bâton, à coup de sabre, de grosse de fusil, et on le laissa pour mort sur la place. Huguenin l'examina étendu sur le pavé, avec le même air de satisfaction que Charles IX le cadavre de Coligny, et Henri III celui du duc de Guise. Il lui donna même un coup de pied pour compléter la ressemblance, et s'en fut retrouver ses amis au concubinaire, en disant : « Et d'un ».

Le lendemain, on criait dans les rues de Paris : « Grand récit de la justice du peuple, faite sur un mouchard de Lafayette par le peuple du faubourg Saint-Antoine. Le mouchard n'a pas été tout à fait pendu, mais comblez-vous, citoyens, il n'en reviendra pas. » En effet, deux jours après il était mort.

C'était ainsi qu'on présidait par des massacres partiels aux journées sanglantes d'août et de septembre. Tantôt c'était de paisibles gardes nationales qu'on égorgait lâchement chez un traître des Champs-Élysées, tantôt un ancien garde du corps qu'on noyait dans le grand bassin des Tuileries (celui dont je parle fut tenu dix minutes durant par deux ou trois scélérats dont le plus âgé n'avait pas seize ans, la tête au fond de l'eau jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie, et le bassin, entouré d'une foule stupide et féroce, qui riait aux éclats de ce nouveau genre de supplice); un autre jour c'était un prêtre réfractaire qu'on accrochait à la lanterne; le lendemain un concubinaire du faubourg de Paris, Duval Despresmeil qu'on écharpait sur la terrasse des Feuillants. Et tous les jours cela se renouvelait, et tous les jours cela demeurait impuni!

Chaque fois qu'une de ces victimes de la fureur populaire avait péri, ou qu'elle n'en valait guère mieux, M. Pethion de Villeneuve, maire de Paris, ne manquait pas de se présenter ceint de son écharpe tricolore, marchant à pas graves et mesurés, et avec cet accent de canaille sottise et de cruauté froide qui caractérisait sa figure maigre, il lançait ainsi le *quo ego* au milieu de la foule déjà très que dispersée. — Qu'a-

#### FEUILLETON.

#### SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Assurément je ne suis pas de ces hommes superstitieux qui pensent que jamais un grand événement politique n'arrive, qu'il n'ait paru dans le ciel quelque signe précurseur. Je ne crois pas que le Tout-Puissant commande aux nuages, ministres de son courroux, de donner, à la lueur des éclairs et au bruit de la foudre, de sinistres avertissements à la terre. Cependant, je ne m'interdis pas les rapprochements quand ils ont quelque chose de singulier, quand ils présentent une coïncidence extraordinaire de singulier, quand ils ne se les interdit pas toujours. C'est ainsi qu'elle a consigné dans ses pages le mémorable phénomène météorologique du 14 juillet 1788. Vers deux heures après midi, un orage se forma au-dessus du bois de Trappes, devint de plus en plus menaçant dans sa marche rapide sur les bois et le parc de Versailles, éclata avec fureur sur la ville et le château, traversa Paris et le nord de la France, dans une étendue de cent lieues, sur une largeur de vingt, renversa sur son passage les cheminées aussi bien que les châteaux, détruisit les maisons et porta partout la terreur et la désolation.

Le 14 juillet 1789, à deux heures après midi, les remparts de la Bastille s'ébranlèrent sous les coups redoublés de la foudre populaire, dont le retentissement fit ébranler au loin les murailles du palais de Louis XIV et fit de là, lors chanceler avec violence le trône vermoulu de son petit fils, que de nouveaux et plus violents coups de foudre devaient, trois années plus tard, renverser dans les flots de sang.

Cette horrible journée du 10 août fut annoncée elle-même, mais huit jours seulement à l'avance, par un orage non moins épouvantable que celui du 14 juillet 1788. La soirée du 5 avait été d'une chaleur étouffante, vers dix heures, des nuages d'un rouge cuivre se faisaient entendre, couchant et déjà le roulement lointain du tonnerre se faisait entendre. L'aspect du ciel était si effrayant, que chacun se hâta de rentrer. Partout les boutiques, les portes, les fenêtres se fermaient avec précipitation. Entre onze heures et minuit, l'orage vint à éclater avec une violence telle que, de mémoire d'homme, cela n'avait pas été vu, et que l'on ne l'a pas vu depuis. Pendant les premiers instants, au bruit des coups répétés du tonnerre, se mêlaient les voix rauques et discordantes d'une troupe de bandits qu'on appelait *Marseillais*, et qui parcouraient quelques quartiers de la ville en hurlant à tue tête l'hymne patriotique

Bruxelles, 11 décembre (trois heures) - Les capitalistes et spéculateurs affluèrent à la bourse...

Les actions du chemin de fer de Cologne n'ont donné lieu à aucune opération. Les dispositions étaient totalement changées à l'égard de l'actif espagnol...

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES. - Les huiles sont calmes et sans affaires; les graines grasses sont offertes et les tourteaux tant de lin que de colza se soutiennent aux précédents prix.

Anvers, (deux heures 3/4). - Par voie télégraphique. - Ardoins 49 7/8 20 A 1/8 P. tendance de hausse. Brésiliens 79 A; Banque Commerciale 408 3/8 A.

LIEGE, LE 12 DÉCEMBRE.

AVIS.

La nécessité d'introduire des améliorations typographiques dans l'impression de notre journal, se faisait sentir depuis longtemps...

DU RAPPORT DE M. ZOUBE SUR LES HOUILLES.

Jamais un législateur n'a proclamé aussi positivement, aussi hautement, son intelligence des intérêts du pays...

Les pétitionnaires avaient signalé divers moyens pour parvenir à la réduction du prix des houilles. Les uns demandaient l'établissement d'une mercuriale...

Nous croyons volontiers que l'établissement d'une mercuriale ne porterait aucun remède au mal. Mais ce n'est point à cause des lenteurs que cette mesure entraînerait...

sommes point partisans de ce mode, parce qu'il constitue une atteinte directe à la liberté de l'industrie. Imposer à quelqu'un l'obligation de ne jamais vendre ses produits...

Ils est de même pour la prohibition à la sortie. On se prononce contre l'adoption de ce système, parce que la navigation en recevrait de grands préjudices...

La commission se déclare enfin contre l'importation de la houille anglaise. La levée complète de la prohibition serait peu utile, dit-elle, car en calculant tous les droits et les frais...

Mais l'opinion de la commission ne paraît pas du tout être partagée par nos extracteurs et nos propriétaires de houillères.

vives. Tous s'élèvent avec force contre l'importation de houilles étrangères. Cependant, d'après les calculs de la commission, l'Angleterre ne pourrait jamais nous fournir ses charbons au dessous de 33 fr. le mille kil.

Mue et déterminée par les considérations que nous avons fait connaître, la commission s'est vu forcée de déclarer, ce sont ses expressions, qu'elle ne pourrait assumer la responsabilité de proposer une mesure qui pourrait compromettre l'avenir de l'industrie.

Tout le rapport de la commission n'est donc qu'un tissu de contradictions et d'incongruités. Nous attribuons ces défauts à la précipitation qu'elle a mise dans son travail.

BULLETIN DE LA CHAMBRE. Au commencement de la séance de ce jour, M. Melza appelle l'attention du gouvernement et de la chambre sur un article du Journal d'Arion...

je appris, citoyens! que vous vous disposiez à innoler un ennemi du peuple à votre juste vengeance!

Cette habitude constante du maire de Paris de n'arriver jamais sur le lieu de la scène qu'après le dernier acte de la tragédie...

Depuis le moment où il retrouva sa connaissance pour écrire au roi, confesser ses anciens torts, et lui offrir en expiation le sang qu'il venait de répandre...

dupremier moment où il retrouva sa connaissance pour écrire au roi, confesser ses anciens torts, et lui offrir en expiation le sang qu'il venait de répandre.

J'ai parlé des gardes nationaux lâchement déçus aux Champs-Élysées. Ce fut le second exploit patriotique des Marseillais...

De ce moment, Paris fut conquis sans espoir. D'un côté, le dévouement devint extrême; de l'autre, l'insolence ne connut plus de bornes.

marionnettes de la révolution, et demandant qu'on déclarât la patrie en danger; la section Micaussien venait déclarer à la barre que Louis XVI avait perdu sa confiance...

On conçoit qu'on ne tenait pas ainsi le peuple en haleine; qu'on ne faisait pas venir de grands traits d'écume des bœufs de la Méditerranée, sans qu'on n'organisasit pas des émeutes et des assassinats à volonté...

On arrêta chaque jour des fabricateurs de faux assignats, et tous restèrent impunis. J'allais le prouver qu'il se fabriquaient chaque jour, pour cinquante mille francs d'assignats, des assignats de dix francs...

lieu qu'à des débats peu importants. L'allocation demandée pour l'encouragement des sciences et des arts, a fourni à MM. Verhaegen et Liaditz l'occasion de critiquer la manière dont les récompenses avaient été distribuées par le gouvernement lors de la dernière exposition.

Demain viendra la discussion de l'article relatif à la bibliothèque nationale.

De nouvelles pétitions concernant les ventes à l'encan, sont encore parvenues à la chambre. Elles ont été renvoyées à MM. les ministres de l'intérieur et des finances.

Le conseil communal d'Anvers a accordé pour l'année prochaine, à la direction du théâtre, un subside de 25,000 frs., outre 8,000 frs. destinés à augmenter le matériel des décorations. C'est donc un subside de 33,000 fr. On sait qu'à Anvers la salle est donnée gratis. Eh bien! M. Prudhomme renonce à la direction, qui sera vacante à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain.

La commission du budget a terminé son travail. Elle a rejeté la création actuelle d'un 5<sup>e</sup> commissaire de police, chargé de la soirée, elle propose de porter le traitement de chacun des échevins à 3000 fr. Ils ont aujourd'hui 1800 fr. Lors du budget de 1837, un membre du conseil s'était réservé de faire à cet égard une proposition au budget de 1838. Il ne paraît pas, du reste, que ces MM. accepteraient cette majoration.

On a, à différentes reprises, agité la question de savoir où l'on établirait les fripiers, et savetiers qui sont placés contre l'église des Mineurs; plusieurs propositions ont été soumises à cet égard au conseil communal, et aucune n'a été admise. Dans la dernière séance du conseil le rapporteur de la commission de comptabilité, sur le compte de 1836, s'est réservé de faire une proposition tendante à utiliser pour cet objet la place St-Jean.

Nous avons sous les yeux, le prospectus d'un nouveau journal qui paraîtra à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le dimanche et le jeudi, à Dinant. Il est intitulé: L'Abeille et confié aux presses de M. A. Delplacé. L'Abeille s'occupera de politique, d'industrie et de littérature; sa marche, dit le prospectus, sera calme et modérée; la rédaction saura éviter le langage toujours acerbe des passions; c'est surtout dans les questions religieuses, qui se rattachent trop intimement au maintien de la société, qu'elle s'intéressera toute discussion: la religion ne doit être ni attaquée, ni défendue dans un journal.

On nous écrit de Luxembourg, une nouvelle très importante. La voici:

Le voyage que M. Stiffert vient de faire à La Haye n'a d'autre motif que l'exploitation de la forêt du Grunenwald qu'on se propose de faire au nom du grand duc. Les Prussiens ont reçu ordre, et déjà ils ont informé le gouvernement belge, de s'opposer à toute entente que la Belgique voudrait apporter à cette exploitation. Ils sont chargés, disent-ils, de soutenir les droits du grand duc.

On lit dans l'Observateur:

Il paraît que le gouvernement hollandais se propose de s'emparer, dans le Luxembourg, d'une forêt dont nous nous sommes mis en possession il y a sept ans. Le gouvernement prussien appuie les prétentions de la Hollande, et semble décidé à lui prêter main-forte au besoin. Des interpellations ont été adressées hier à ce sujet à M. de Theux. Les explications du ministre sont peu rassurantes. Il pense que la Hollande ne pourrait mettre à exécution ses menaces sans violer la convention du 21 mai 1833. Cela est vrai; mais la Prusse et la Confédération germanique, qui paraissent appuyer la Hollande en cette circonstance, n'ont pas adhéré à cette convention. — Il serait prudent de diriger quelques troupes sur le Luxembourg.

On écrit de La Haye:

Un arrêté royal du 7 décembre, contient de très nom-

breuses nominations et promotions militaires. On remarque entr'autres celles de M. le général-major de Favauge au commandement en chef de la première grande division militaire du colonel Knoll comme gouverneur militaire de la Zélande, du colonel Van Doyen comme commandant de la première brigade de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie en campagne; et celle du colonel De Hart comme commandant de la 1<sup>re</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie en campagne.

Le Courrier Allemand maude de Berne, le 29 novembre, que le grand conseil, afin de compléter le nombre de ses membres, avait proposé, pour les élections, le prince Louis Napoléon; ce journal ne dit cependant pas si cette élection a eu réellement lieu.

GARDE CIVIQUE. — ÉLECTIONS.

1<sup>re</sup>. Compagnie. 1<sup>er</sup> Bataillon. 4<sup>me</sup> Légion. (grenadiers.)

Ont été nommés:

Capitaine: M. Stas, Dieudonné, éditeur du Courrier de la Meuse.

1<sup>er</sup> lieutenant: M. Ruyter, Pierre.

Sous lieutenant: MM. Etienne Laurent et Renard, Jacques Aug.

Sergens: MM. Malvaux, Jos.; Lemoine, Lambert; Motte dit Falize, Franc; Street, Henri Jos.

Fourrier: M. Martial, Joseph.

Caporaux: MM. Kirsch, Aug.; Belize, Franc; Foyer, J. Désiré; Deliege, Jacques.

2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion. (Grenadiers.)

Capitaine: M. Defoos, Henri professeur à l'université.

1<sup>er</sup> lieutenant: M. Ghaye, Henri.

Sous lieutenants: MM. Orban, Henri et Goswain, Charles Auguste Joseph.

Sergens: MM. Dernier, Thomas; Dejuzaine, André; Denis, Alexandre; Julien, Jacques.

Fourrier: M. Poiville, Louis.

Caporaux: MM. Philippart, Dieudonné; Crespin, Maximilien; Marchandise, Mathieu; Foot, Mathieu Joseph.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 11 DÉCEMBRE.

Naissances: 4 garçons, 12 filles.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Jn. B. Maria Lesteur, âgé de 67 ans, rentier, rue Hors-Château, célibataire.

Benedictin Michs, âgé de 65 ans, cloutier, rue Grande Bêche, époux en 2<sup>me</sup> noces de Anne Marie Staveh — Jacques Joseph Balas, âgé de 47 ans, sellier, derrière St. Thomas. — Josephine Aimée Renard, âgée de 59 ans, sans profession, faubourg Ste. Marguerite, épouse de Jean François Lafontaine. — M. Jne. Adèle Ruffin, âgée de 26 ans, sans profession, rue pont St. Julien.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain mercredi 13 décembre, la septième représentation du 4<sup>me</sup> mois d'abonnement, la 5<sup>me</sup> représentation de M. Lheric, 1<sup>er</sup> comique du Théâtre des Variétés, la 2<sup>me</sup> et dernière représentation de la SONNETTE DE NUIT, ou les inconvénients de se marier lorsqu'on est apothicaire. M. Lheric remplira 4 rôles différents, qu'il créa à Paris. — Les deux premiers actes de L'ITALIENNE A ALGER, opéra bouffon. — VOLTAIRE EN VACANCE, vaudeville en 2 actes. — ZAMPA, opéra comique en 3 actes.

ANNONCES.

La personne qui par inadvertance, a pris le 22 novembre dernier, dans la salle des examens du conservatoire royal de musique, à Liège, UN PARAPLUIE en soie noire avec croc en baleine, est priée de le faire remettre au N<sup>o</sup> 43, rue Vinave d'Ile, à Liège. 2284.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hotel de Ville.

D BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

Une DOMESTIQUE, sachant faire un peu de cuisine, peut se présenter au Bureau du Politique.

hommes, tous déserteurs de divers régiments, à qui l'on payait trentecinq sous par jour; dans la suite, comme en enlra un plus grand nombre, on restreignit successivement la solde qui, en août 95, n'était plus que vingt sous.

A cette époque, M. Ramond se plaignit un jour à Genonville des excès journaliers qui désolent la révolution, et lui disait qu'il fallait punir les agitateurs. — Non, monsieur, il faut tuer les plus maladroits, mais il ne faut pas les punir.

Et c'est ainsi que d'émeutes en émeutes, d'assassins en assassins, parmi la pusillanimité des uns et l'imprévue ferocité des autres, au milieu du désordre et de la confusion, de l'insécurité générale et de l'agitation toujours croissante, nous voici arrivés au jeudi 3 août. C'était le jour de cour ordinaire; et telle était déjà la frayeur, que les dames du palais n'osaient pas venir au château, de crainte d'être insultées. Lady Catherine, ambassadrice d'Angleterre, et une femme, furent les seules qui, ce jour-là, parurent aux yeux de la reine. Les faubourgs se tenaient prêts dès le matin.

Et cependant les ministres parlementaient encore le 9 avec les membres des comités; et M. Dejoly, ministre de la justice, se présentait à l'assemblée, pour lui annoncer que le peuple devait se porter chez le roi, et la supplicait de prévenir les désordres qui pourraient suivre cette démarche. A quoi M. François de Neufchâteau répondit: « Il n'y a aucune mesure à prendre. Il existe des lois; c'est au pouvoir exécutif à les faire exécuter. » Approuvé.

Vers dix heures du matin, Mandat, commandant en chef de la garde nationale, fit battre un appel dans les divers quartiers. Excepté dans les bataillons des Petit-Pères, des Filles Saint-Thomas et de la Batterie-Moulin, peu de gardes nationaux se rendirent à leur poste. J'étais moi du bataillon de la Butte des Moulins, qui se trouva à peu d'hommes près, complet à onze heures. On nous dirigea aussitôt vers les Toileries, et l'on nous fit prendre position dans la cour des Princes.

A cette époque, le Carrousel, cette place aujourd'hui la plus belle et la plus vaste, sans contredit, de toutes (celles) des villes capitales de l'Europe, ne comprenait pas le quart du terrain qu'elle occupe maintenant. Le reste était couvert d'une multitude de maisons plus ou moins élevées, au front des rues avec divers étours, qui rendaient très faciles l'approche du château. C'étaient autant de chemins couverts par lesquels on pouvait arriver impunément, jusqu'à portée de pistolet, de l'enceinte des bâtiments et des cours.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME.

MERCREDI ET JEUDI, 27 ET 28 DÉCEMBRE 1837, CHAQUE JOUR à dix heures du matin,

Les enfans de M. Jean-Henri COLLARD, de Haccourt, cessant l'exploitation de leur ferme située audit lieu, y feront VENDRE aux enchères, par le ministère du notaire LAMBINON,

le Mobilier qui la garnit,

SAVOIR: Sept Chevaux de l'âge de 4 à 5 ans, une Jument pleine, sept Vaches pleines, six Genisses idem, quatre Veaux: le tout de la plus belle et meilleure espèce; trois Truies, 24 Cochons dits nourris, deux Pores gras, un Charriot, une Charrette neuve, trois Horses, Charrues, Rouleaux, Trait, Chaines, Harnais et autres attirails de labour; Batterie de Cuisine, Tables, Chaises, hautes et basses Garderobes, Horloge, Étaierie, Cuivrerie, Lits, Matelats, Linges, et généralement tout le Mobilier de ladite ferme. Le 1<sup>er</sup> jour, on vendra les BESTIAUX et ATTIRAILS de LABOUR, et le second le restant. 2285

ADMINISTRATION

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE DE CHEVAUX DE REFORME.

LUNDI 18 DÉCEMBRE, À DEUX HEURES DE RELÈVÉ, Sur le Marché aux Grains, Quai de la Batte, on vendra 19 CHEVAUX DE TRAIT, provenant du 3<sup>me</sup> régiment d'artillerie. ARGENT COMPTANT. 2284

A LOUER POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE.

UNE MAISON.

REBATEE A NEUF, SITUÉE RUE SAINT-REMY, A LIÈGE, N<sup>o</sup> 505.

Consistant en deux salons, salle à manger, cabinet et grande cuisine au rez de chaussée, belles caves au-dessous, coin, pompe et citerne; cinq belles pièces au premier étage, six au second, dont plusieurs avec cheminées en marbre, etc., très grands greniers. Cette maison est très bien aérée et nouvellement décorée. On pourrait en faire l'acquisition, avec grandes facilités pour le paiement. S'adresser pour la voir au n<sup>o</sup> 504, maison joignant tous les jours depuis 11 heures du matin jusqu'à une heure de relevée, et pour connaître les prix et conditions en l'étude du notaire BIAR, à Liège. 2255

L'espace actuellement renfermé entre la grille et les murs du palais, était aussi beaucoup moins vaste, parce que, du côté de la place, on a reculé cette grille au delà de l'ancienne clôture. Au lieu d'une seule grande cour divisée par des bornes et de grosses chaines, telle qu'on la voit à l'instant où j'écris, il y en avait trois de dimension inégale.

La plus grande, celle du milieu, s'appelait la Cour Royale. On y entrait, du côté du Carrousel, par une grande porte cochère, toute délabrée, et qu'on eût enfoncée aisément à coup de crosses de fusil; elle était confiée à la garde d'un Suisse, nommé Bron, qui tenait un petit restaurant; à gauche était la Cour des Princes, en face du pavillon de Flore, celle où l'on nous fit stationner, et à droite la Cour des Suisses, qui conduisait au pavillon Marsan. Les divisions de ces trois cours étaient composées des petits appartemens où logeaient les personnes attachées au château.

Pour aller du pavillon Marsan à l'Assemblée nationale, on traversait la cour des Ecuries, et l'on entrait dans celle du Manège (ces deux cours occupaient l'espace aujourd'hui compris entre le passage Delorme et la rue d'Alger), d'où l'on pénétrait sur la terrasse des Feuillans par une porte latérale placée auprès du café Hottot, rendez-vous habituel de tout les agitateurs. Encore un peu, et tout cela allait être jonché de cadavres et couvert de sang.

A midi, au moment où M. Millador assignait aux Suisses les différens postes qu'ils devaient occuper, le bruit se répandit parmi nous que le roi et sa famille allaient entendre la messe. La chapelle, transportée depuis dans une autre partie du bâtiment, était en 1793, placée à la hauteur d'une autre partie du bâtiment. Je me hâtai d'aller, avec un homme de mon bataillon, me placer dans la partie basse de la chapelle. Il n'y avait que peu de spectateurs. Quelques centes suisses et quelques grenadiers de la garde nationale faisaient le haut à droite et à gauche. A midi et un quart nous vîmes s'avancer vers le balcon de la tribune le roi, la reine, Madame royale et Mme Elisabeth. Je n'ai pas besoin de dire que leurs figures portaient l'empreinte de la plus profonde tristesse. Pendant tout le cours de la messe j'aurais voulu remarquer, et j'en ai vu, celui du roi surtout, qui tint les yeux constamment attachés sur son livre de prières. A la sortie, ils jetèrent sur nous des regards presque suppliants, et qu'ils semblaient solliciter notre secours contre les malheurs qui les menaçaient. A compter de ce jour, Louis XVI n'assistait plus qu'une fois au divin sacrifice... Ce fut le 21 janvier 1793!!! (Chronique de Paris.) (La suite à un prochain numéro.)

ADJUDICATION PUBLIQUE
D'IMMEUBLES
CAPITAUX.

LE MARDI 19 DECEMBRE, neuf heures précises du matin,
Chez M. LONHIENNE, aubergiste à Visé,
IL SERA VENDU AUX ENCHERES PUBLIQUES

Par le ministère du notaire LEROUX.
LES IMMEUBLES ET CAPITAUX
DONT LA DESIGNATION SUIV,
Appartenant à la succession de Madame DODEMONT,
née de REQUILÉ.

1° UNE PROPRIÉTÉ
la Ferme de Warrimont,

Consistant en BATIMENS et dépendances, avec QUATRE
HECTARES quatre vingt un ares de JARDIN, VERGERS et
PRAIRIES, située à WARRIMONT, commune de CHARNEUX.
2. Une TERRE LABOURABLE de 47 ares, sis au bois de
Longchamps, commune de Moulant.
3. Une TERRE de 17 ares, même commune.
4. Un JARDIN de 7 ares, à Visé.
5. Une TERRE de 61 ares, au chemin de Richelle sur
Visé.
6. Une TERRE de 39 ares, au chemin de F. neur sur Visé.
7. Une TERRE de 26 ares 15 c., au même endroit.

CAPITAUX DE RENTES
BIEN HYPOTHEQUEES.

Table listing various capital and rent items with their respective values and owners. Includes items like 'Un CAP. de 1823 36', 'Nélissen de Fourron le Comte', etc.

STATION DU CHEMIN DE FER
A LA HAUTEUR D'ANS.

PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAINS
A VENDRE,

Joignant à la station et à l'embranchement en construction
pour y arriver de la chaussée de Liège à Oreye.
S'adresser au notaire DUSART, rue Féroustrée, à Liège.
2258

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION
de 50 FLORINS, composées en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera irrévocablement et DÉFINITIVEMENT
le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions
et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.
En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on re-
cevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp.,
Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin

A SURENCHÉRIR
LES IMMEUBLES

SUIVANS,

PRÈS LE PONT D'AMERCŒUR ET A LONGDOZ,
QUARTIER DE L'EST A LIÈGE.

1er. Lot. — Une GRANDE MAISON, dans le meilleur état,
avec cour et jardin de 23 ares 63 mètres, sise rue Sous
le Pont, n. 23, adjudgée pour 14,500 frs.

2me. Lot. — 19 ares 45 m. de JARDIN POTAGER, sis au
même lieu, adjudgés pour 2,000 frs.

3me. Lot. 11 ares 86 m. de JARDIN POTAGER, situés en
Basse Droixhe, adjudgés pour 825 frs.

4me. Lot. — Une MAISON avec dépendances, cour et jar-
din, de 5 ares 49 m., sise à Longdoz, n. 282, vis à vis le
Moulin à tan, adjudgée pour 2,500 francs.

5me. Lot. — Une PIÈCE DE JARDIN POTAGER, située
au même endroit, mesurant 6 ares 41 m., adjudgée pour
500 francs.

Jusqu'inclus le 16 décembre 1837, on peut SURENCHÉRIR
d'un 20e sur le premier lot, et d'un 10e sur les autres, par
acte à passer devant le notaire PARMENTIER, à Liège. 2260

IMMEUBLES A ENCHÉRIR.

On peut SURENCHÉRIR d'un 20e jusque y compris le
13 décembre 1837, les IMMEUBLES ci-après, par déclara-
tion à faire devant le notaire GILON, à Seraing.

1er. LOT. — Une BRASSERIE avec tous ses accessoires,
bâtimens, cour, jardin et prairie, situés à Seraing, adju-
gés y compris fr. 2519 25 centimes pour capitaux de deux
rentes au prix de fr. 39 319 25

2me. LOT. — Une PIÈCE de TERRE, de
5 verges, en lieu dit Maret, même commune,
adjudgée pour le prix, charges comprises de 886 50

3me. LOT. — Une IDEM, de 3 verges, située
au même lieu, adjudgée pour 730 00

4me. LOT. — Une RENTE de sept florins et
dix sous de Liège, adjudgée pour 120 00

VENTE DE CAPITAUX.

Le MARDI 26 décembre 1837, 9 heures précises du matin,
au domicile de M. LONHIENNE, aubergiste à Visé.

IL SERA VENDU AUX ENCHERES PUBLIQUES,

par le ministère du notaire LEROUX,

LES CAPITAUX DE RENTES

DONT LA DESIGNATION SUIV :

appartenant à la succession de Mde. veuve DODEMONT née
De REQUILÉ.

Table listing various capital and rent items with their respective values and owners. Includes items like 'UN CAPITAL de 1701 80', 'Raisson', etc.

PASTILLES DE CALABRE

De Potard, pharmacien, rue St. Honoré 271, à Paris,
guérissent rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouemens,
coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires;
les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la
liberté du ventre. Dépôt à la pharmacie de M. Leboutte-De-
camps, à Liège.

BELLE VENTE DE CHÊNES,
LE VENDREDI 15 DECEMBRE 1837, à 10 heures du matin,
chez le sieur L. FARRY à Warsage, à la requête de M. le
comte DE BECDELIEVRE-HAMAL, rentier à Neufchateau
et par le ministère de M. FLECHET, notaire, il sera
vendu publiquement:

150 BEAUX CHÊNES,

Croissants et numérotés dans les bois de Neufchateau.
A CREDIT. 228

VENTE DEFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LE VENDREDI 15 DECEMBRE 1837, A 3 HEURES DE
RELEVÉE.

LE NOTAIRE LAMBINON,

ADJUGERA DÉFINITIVEMENT

En son étude, Place Derrière l'Hôtel de Ville à Liège,

LES IMMEUBLES SUIVANS:

1° UNE MAISON, avec cour et onze ares 29 centiares de
jardin y contigu, situés à LONGDOZ, commune de Liège.
2° UNE MAISON, n. 319, située place GRETRY à
Liège.

3° ET DEUX AUTRES MAISONS, cotées 328 et 329,
situées aussi place GRETRY:

Il y a toute sécurité pour acquérir, et des facilités sont
accordées pour le paiement du prix. 2213

BOURSES.

ANVERS, LE 11 DECEMBRE.

Table of market data for Anvers, including exchange rates and prices for various goods like 'ANVERS. Det. activ.', 'NAPLES. Cert. Falc.', etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 11 DECEMBRE 1837.

L'Active espagnole a été ferme aujourd'hui. — Ardoin ouvert 19 3/4
78 et reste 28 argent.
Primes à un mois 20 0/0 dont 1/0 p. A.
Les actions de la banque comm. d'Anvers ont été recherchées, ouv.
108 le 11 1/4, et reste 108 3/8 a.
En lots de Nassau il y avait f. 22 1/2 p.
Pas d'affaires en actions du chemin de fer de Cologne.

BRUXELLES, LE 11 DECEMBRE.

Table of market data for Brussels, including exchange rates and prices for various goods like 'FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.', 'SUIITE DES ACTIONS.', etc.

VIENNE, LE 2 DECEMBRE.

Métalliques, 105 3/8. — Actions de la Banque, 111 1/2 p.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 11 DECEMBRE 1837.
Froment, Meulotitre, 15 24
Seigle, 42 16

Imprimerie de J.-Bte. Neesens, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège